



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/15

Reçu en Préfecture le : 06/03/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2015
D-2015/105

Aujourd'hui 2 mars 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
M. Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Edouard du PARC, Monsieur Yassine LOUIMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

Coopération BORDEAUX / ORAN. Soutien à la 2ème phase du projet "Aladin". Partage interculturel citoyen ORAN/ BORDEAUX" entre l'Association des Centres d'Animation des quartiers de BORDEAUX et l'Association de santé SIDI EL HOUARI D'ORAN - Autorisation. Décision.

Monsieur Benoit MARTIN, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accord de coopération qui lie les villes de Bordeaux et Oran depuis le 7 décembre 2003, un partenariat particulièrement actif a été noué dans le domaine associatif, entre l'Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux et l'Association Santé Sidi el Houari d'Oran depuis 2009.

En effet, des relations d'amitiés et des échanges professionnels entre animateurs et membres des deux associations se sont noués et développés à travers la concrétisation de nombreux projets.

A l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de coopération entre les deux villes en 2013, les deux associations ont souhaité proposer un projet novateur : la **création d'une formation qualifiante dans le domaine de l'animation socio-culturelle** à destination des jeunes oranais et bordelais, assurée par les universités oranaise et bordelaise.

Une première phase initiée en 2013 a permis l'écriture de cette formation, qui a débuté en août 2014 et s'achèvera par la délivrance des diplômes en 2015.

Cette formation concerne:

- 14 jeunes bénévoles à parité filles/garçons (12 oranais et 2 animateurs bordelais) qui sont formés comme pairs formateurs, dans le domaine de l'animation socioculturelle et de la vie associative. Cette formation doit être validée par l'attribution de 4 certificats universitaires (*les certificats obtenus correspondent aux niveaux A et B du Diplôme universitaire de formation à la vie associative délivré par l'université de Bordeaux 3*).
- 100 jeunes à parité filles/garçons (52 jeunes oranais et 8 jeunes bordelais bénévoles pairs animateurs âgés de 15 à 25 ans et 20 animateurs socioculturels des institutions publiques algériennes et 20 bénévoles associatifs oranais) qui sont formés à l'animation socioculturelle et à la vie associative par les 14 pairs formateurs. Cette formation doit être validée par l'attribution d'1 certificat universitaire (*le certificat obtenu correspond au niveau A du Diplôme universitaire de formation à la vie associative délivré par l'université de Bordeaux 3*).

Ce projet a été retenu dans le cadre du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA), soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères, l'Agence Française de Développement et le Comité Français pour la Solidarité Internationale, pour lequel il a reçu une subvention globale de 20 443,04 Euros.

Il a également bénéficié d'un soutien financier à hauteur de 9 350 Euros de la part de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran.

La Ville de Bordeaux a décidé d'octroyer pour cette première phase une subvention d'un montant de 10 000 Euros, par délibération D-2014-496 du 29/09/2014.

Ce projet doit s'achever cette année par l'obtention et la délivrance des diplômes. Pour l'occasion, un certain nombre de manifestations sera organisé tant à Bordeaux qu'à Oran tout au long de l'année 2015 :

A Oran :

- Formation des pairs animateurs encadrés par les pairs formateurs bordelais et oranais du 26 décembre 2014 au 3 janvier 2015,

- Forum inter associatif en avril 2015,
- Cérémonie de clôture du projet Aladin aux alentours du 15-20 juin 2015.

A Bordeaux :

- Les pairs animateurs co-animeront des actions dans différents quartiers durant les vacances de Février et Pâques 2015 sur le thème de l'animation de la vie associative,
- Organisation d'une manifestation avec tous les jeunes ayant participé au projet, en juin 2015, sous forme de rencontres, exposition, film...

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- attribuer une subvention de 3 000 euros pour l'année 2015 à l'Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux pour la clôture du « projet Aladin ».

Cette dépense sera imputée sur le budget 2015 de la Mairie de Bordeaux - fonction 041 – natana : 1226 - tranche de financement : P006O001T09 à hauteur de 3.000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Benoit MARTIN



PROJET INTERNATIONAL

PROJET :	« ALADIN – Partage Interculturel Citoyen Oran-Bordeaux » entre l'Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux, l'association Santé Sidi El Houari, les universités de Bordeaux et Oran et l'association Cap Coopération dans le cadre de la coopération entre Bordeaux et Oran.
ANNEE :	2015
BENEFICIAIRE :	Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux
PAYS :	BORDEAUX – France
VILLE PARTENAIRE	ORAN
MONTANT :	3 000 €
SUIVI DOSSIER à la Mairie de Bordeaux : Marie BERNADET et Delphine DUBERGA	

CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, ci-après désignée "la Ville »

D'UNE PART

ET :

L'Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc LAJUGIE, Président, domiciliée 10 rue Vilaris – B.P. 50 – 33032 BORDEAUX Cedex, ci-après désignée « le maître d'œuvre du projet »

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux cultive sa traditionnelle ouverture sur le monde et renforce sa présence active sur la scène internationale, en relation étroite avec ses partenaires économiques, universitaires, associatifs, culturels, et la cinquantaine de représentations consulaires qu'elle accueille.

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux s'est fixé pour objectif de stimuler ses partenaires bordelais et étrangers pour la création de nouvelles actions utiles à la municipalité.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux s'engage à apporter son soutien à l'Association des centres d'animation des Quartiers de Bordeaux et l'Association Santé Sidi El Houari, pour la réalisation de leur projet de formation de renforcement des capacités des acteurs de l'animation socioculturelle.

Objectif global du projet : « Promouvoir le bénévolat des jeunes et l'exercice de la citoyenneté par la participation de la société civile au développement socioculturel, générateur de progrès social et de modernité, dans un partenariat conforté avec les pouvoirs publics des deux rives et élargi aux universités. »

Objectif spécifique du projet : « Formation de 114 jeunes pairs formateurs, pairs animateurs et animateurs professionnels de la Wilaya d'Oran et de la ville de Bordeaux, pour animer et renforcer la vie associative et socioculturelle en faveur de 5000 jeunes en 15 mois, et organiser des échanges de pratiques citoyennes réalisées lors d'un forum national ».

En aucun cas la Ville ne pourra être considérée comme employeur du maître d'œuvre, ni comme acheteur d'une prestation de service du maître d'œuvre.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste en la création d'une formation qualifiante dans le domaine de l'animation socio-culturelle à destination des jeunes oranais et bordelais, assurée conjointement par les universités oranaise et bordelaise.

Il se déroule sur trois ans : une première phase a été initiée en 2013 pour l'écriture de la formation. La session de formation a débuté en août 2014 et doit s'achever en 2015 avec la délivrance des diplômes.

Cette formation concerne :

- 14 jeunes bénévoles à parité filles/garçons (12 oranais et 2 animateurs bordelais) qui seront formés comme pairs formateurs, dans le domaine de l'animation socioculturelle et de la vie associative. Cette formation sera validée par l'attribution de 4 certificats universitaires (*les certificats obtenus correspondent aux niveaux A et B du Diplôme universitaire de formation à la vie associative délivré par l'université de Bordeaux 3*).
- 100 jeunes à parité filles/garçons (52 jeunes oranais et 8 jeunes bordelais bénévoles pairs animateurs âgés de 15 à 25 ans et 20 animateurs socioculturels des institutions publiques algériennes et 20 bénévoles associatifs oranais) qui seront formés à l'animation socioculturelle et à la vie associative par les 14 pairs formateurs. Cette formation sera validée par l'attribution d'1 certificat universitaire (*le certificat obtenu correspond au niveau A du Diplôme universitaire de formation à la vie associative délivré par l'université de Bordeaux 3*).

Ce projet doit s'achever cette année par l'obtention et la délivrance des diplômes. Pour l'occasion, un certain nombre de manifestations sera organisé tant à Bordeaux qu'à Oran tout au long de l'année 2015 :

A Oran :

- Formation des pairs animateurs encadrés par les pairs formateurs bordelais et oranais du 26 décembre 2014 au 3 janvier 2015,
- Forum inter associatif en avril 2015,
- Cérémonie de clôture du projet Aladin aux alentours du 15-20 juin 2015.

A Bordeaux :

- Les pairs animateurs co-animeront des actions dans différents quartiers durant les vacances de Février et Pâques 2015 sur le thème de l'animation de la vie associative,

- Organisation d'une manifestation avec tous les jeunes ayant participé au projet, en juin 2015, sous forme de rencontres, exposition, film...

Le budget du projet pour l'année 2015 est de **37 437,47 €**. Il est décrit de façon détaillée dans la fiche budgétaire annexée à la présente convention et dont elle fait partie.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville s'engage à :

- faciliter au maître d'œuvre les contacts et les rapports avec les institutions et administrations dont la participation à la réalisation du projet est nécessaire.
- apporter un appui financier au maître d'œuvre à hauteur de **3 000 Euros**.

Le soutien apporté par la Ville au projet décrit à l'article 2 s'élève à 3 000,00 € toutes taxes comprises (TROIS MILLE EUROS) et ne pourra pas excéder cette somme pour l'année 2015.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2015 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 – natana : 1226 - tranche de financement : P006O001T09 à hauteur de 3.000 €.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation du projet tel que décrit dans l'article 2 et à assurer les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

Le maître d'œuvre enverra à la Ville de Bordeaux un compte rendu détaillé de sa mission dans les deux mois qui suivront la réalisation de celui-ci.

ARTICLE 5 - RÉSILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou partiellement, sera facturé.

Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- la guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- la grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- les événements politiques français et/ou du pays accueillant sur lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

ARTICLE 7 - RESPECT DE LA CONVENTION ET LITIGE

Si l'un des articles de la présente convention n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation au projet en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter de la présente convention devra être réglée par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention et qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux, le 26 janvier 2015.

Le Maire de Bordeaux

**Le Président de l'Association des centres
d'animations des quartiers de Bordeaux**

Alain JUPPÉ

Marc LAJUGIE

Intitulé du projet	Nombre d'intervenants	Durée du séjour à Oran (Nbr de jours)	Structure bénéficiaire à Oran
Projet ALADIN entre l'Association Santé Sidi El Houari et l'Association des Centres d'animation des quartiers de Bordeaux	114 jeunes pairs formateurs, animateurs et professionnels oranais et bordelais	Formation sur 14 mois	Association Santé Sidi El Houari

Budget Prévisionnel	en €	Remarques
1. Ressources humaines	14 404,30	
1.1 Salaires (montants bruts, personnel)		
- Chef de projet	5 090,20	
- Responsable pédagogique	3 523,99	
1.2 Per diems		
- Formateurs bordelais et oranais à Oran	3 245,01	
- Formateurs oranais et bordelais à Bordeaux	1 370,44	
- Honoraires consultants	1 174,66	
2. Déplacements	11 325,70	
2.1 Trajets Oran-Bordeaux (avion + train)	2 907,29	
2.2 Trajets Bordeaux-Oran (avion + train)	8 418,41	
3. Matériel et fournitures	3 230,32	
3.1 Location de véhicules	783,11	
3.2 Mobilier	0	
3.3 Matériel informatique d'animation	0	
3.4 Fournitures et matériel pédagogique	2 447,22	

4. Bureau local	2 545,10		
4.1 Coût des assurances	156,62		
4.2 Salles de formation	978,89		
4.3 Consommables – fournitures de bureau	626,49		
4.4 Autres services (Tél/fax.....)	783,11		
5. Sessions de formation	3 377,15		
5.1 Clôture du projet	783,11		
5.2 Traductions et interprétariat	489,44		
5.3 Services financiers	342,61		
5.4 Formations des pairs formateurs à Oran			
5.5 Formations des pairs formateurs à Bordeaux			
5.6 Formations des pairs animateurs à Oran	1 370,44		
5.7 Action de visibilité : forum algéro-français	391,55		
6. Animations socioculturelles	2 554,89		
Animations sur les places publiques	2 055,66,		
Animations intramuros au siège de SDH	499,23		

TOTAL dépenses	37 437,47	
-----------------------	------------------	--

Plan de financement	en €	Prise en charge
Mairie de Bordeaux - DGRI	3 000,00	A déterminer
ACAQB et SDH	10 687,88	
PCPA	20 443,04	
Montant valorisé	3 306,55	

Total ressources	37 437,47	
-------------------------	------------------	--